COMMUNE DE MOURET – AVEYRON

PROCES-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le dix du mois de septembre à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur FONTAINE Hubert, Maire.

Présents 13 : Mesdames Claudine BOSC, Catherine BURGUIERE, Martine FAU, Pauline GAYRARD, Liliane LACOMBE, Paméla VIALA.
Messieurs Guillaume BOUSQUET, Laurent CARLES, Jean-Michel COSTES, Hubert FONTAINE, Nicolas LESTRADE, Laurent PRADELS, Vincent VIGOUROUX.

Secrétaire : Madame Martine FAU.

Nombre de membres : en exercice : **13** - présents : **13**
Quorum : atteint.

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 9 juillet 2026.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

2- Délibérations :

2-1 Cession d'anciens chemins ruraux - Modification des surfaces.

Délibération n° 2026-054
Délibération n° 2026-055
Délibération n° 2026-056

À la suite de la réception des documents d'arpentage définitifs du géomètre en date du 30 juillet 2026, Monsieur le Maire propose de modifier les délibérations n° 2026-044, n° 2026-045 et n° 2026-046 adoptées lors de la séance du 9 juillet 2026 et de corriger la surface des chemins cédés à M. LESTRADE Nicolas, M. et Mme LACOMBE Thierry et Liliane et à Mme DELLUS Sandrine.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des surfaces corrigées, à l'unanimité de ses membres présents :

- Donne son accord pour l'aliénation de ces anciens chemins ruraux en retenant les surfaces modifiées.

	Acquéreur	M²	Prix de vente
Les Planèzes	LESTRADE Nicolas	551	331 €
Les Gastoulières	LACOMBE Thierry et Liliane	557	334 €
Servayrés	DELLUS Sandrine	119	71€

- Dit que les frais du géomètre et du notaire seront pris en charge par les acquéreurs.
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces relatives à ces cessions.

Monsieur le Maire précise que M. Nicolas LESTRADE et Mme Liliane LACOMBE ont quitté la salle pendant l'examen de leur dossier respectif.

2-2 Instauration de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation - TVLH

Délibération n° 2026-057

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'article 108 de la loi n° 2026-103 de finances du 19 février 2026, instaure à compter du 1er janvier 2027 une taxe unique appelée Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH). Cette nouvelle taxe remplace les dispositifs antérieurs relatifs aux logements vacants. Monsieur le Maire précise que la délibération de la commune de Mouret n° 2025-040 du 6 novembre 2025 ne pourra donc pas s'appliquer.

Considérant que les communes situées hors des zones d'application de la taxation de plein droit peuvent décider d'instituer cette taxe par délibération prise avant le 1er octobre de l'année précédant celle de l'imposition ;

Considérant l'intérêt général attaché à la mobilisation du parc de logements vacants, à la lutte contre la dégradation du bâti et au renforcement de l'offre de logements sur le territoire communal ;

Considérant que sont concernés les logements habitables, non meublés, vacants depuis au moins deux années consécutives au 1er janvier de l'année d'imposition, sous réserve des cas d'exonération prévus par la loi ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'instituer la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) sur l'ensemble du territoire de la commune de Mouret à compter du 1er janvier 2027.
- La taxe s'appliquera aux locaux d'habitation répondant aux conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.
- Le taux de la taxe sera fixé annuellement par délibération distincte du Conseil municipal lors du vote des taux des impôts locaux, dans la limite prévue par la réglementation en vigueur. Pour les communes situées hors zone tendue, ce taux peut être fixé jusqu'à 50 %.

2-3 Travaux réparation dégâts d'intempérie – demande D.E.T.R

Délibération n° 2026-058

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux intempéries de février 2026, plusieurs glissements de terrain et éboulements sont survenus sur plusieurs voies communales (Route de Belmontels - Route de la Bessière - Accès à la station d'épuration du Grand Mas chemin de Crespelle Vallée du Cruou - Impasse des Combes du Théron).

Afin de sécuriser ces voies, il devient donc urgent de réaliser les travaux de remise en état de la chaussée.

À la suite d'une demande de subvention déposée en avril 2026 auprès de l'Etat dans le cadre de la reconnaissance de catastrophe naturelle, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de répondre à la sollicitation de la Préfecture et de déposer un dossier d'aide de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Le devis estimatif s'élève à 40 486.00 € HT soit 48 583.20 € TTC.

Pour aider au financement de cette opération, Monsieur le Maire propose le plan de financement ci-après :

Subvention de l'Etat 50% :	20 243.00 €
Autofinancement de la Commune :	20 243.00 €

Après avoir pris connaissance des devis et du plan de financement proposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Confirme la réalisation des travaux proposés,
- Valide le plan de financement présenté,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces utiles à la réalisation de ce projet et à son financement.

3 Questions diverses

3-1 Fiabilisation des évaluations des locaux d'habitations par la valorisation des éléments de confort.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Direction Générale des Finances Publiques souhaite entreprendre une opération de fiabilisation des évaluations des locaux d'habitation et qu'elle demande aux communes leur accord sur la mise à jour des éléments de confort essentiels manquants dans les locaux d'habitation des catégories 1 à 6, ceci à partir de 2027.

Les éléments de conforts essentiels pris en compte dans cette fiabilisation sont :

- le raccordement aux réseaux d'eau courante et d'électricité,
- la présence d'un système de chauffage ou de climatisation,
- la présence de WC, lavabo, douche ou baignoire.

Monsieur le Maire précise que l'administration fiscale informera chaque contribuable impacté par cette opération.

Il leur sera possible de signaler à cette administration tout élément de confort divergent.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier, donne son accord.

Un courrier en ce sens sera transmis à la Direction Générale des Finances Publiques.

3-2 Désignation d'un correspondant Défense Incendie et Secours.

Monsieur Vincent VIGOUROUX est désigné comme correspondant défense Incendie et Secours.

Il participera à la définition d'une politique locale en matière de gestion des incendies et de secours, axée notamment sur les points suivants :

- L'identification des risques,
- La planification et l'actualisation des documents administratifs, techniques et opérationnels locaux, tel que le PCS (Plan Communal de Sauvegarde),
- La prévention, l'information et la sensibilisation aux habitants.

3-3 Demande d'autorisation de passage du Trail du Vallon le dimanche 11 octobre 2026.

M. le Maire présente les parcours qui seront empruntés sur la commune de Mouret (secteur de Gipoulou, St Jean le Froid, le Grand Mas et la Vallée du Cruou).
Le Conseil municipal donne son accord.
Les sociétés de chasse du secteur seront averties au préalable.

3-4 Présentation projet livret d'accueil des nouveaux arrivants.

Madame FAU Martine présente au Conseil municipal une 1ère ébauche du livret d'accueil des nouveaux habitants, qui sera transmis aux conseillers pour avis et remarques éventuelles.

3-5 Préparation de la rencontre avec les habitants le samedi 12 septembre 2026.

M. Fontaine informe le Conseil municipal qu'il a été passé commande auprès du traiteur « Id repas » à Rodez pour 140 participants.

4 Information du Maire

4-1 Point sur les travaux en cours.

- Travaux sur un chemin rural et une piste forestière :

  Suite à un éboulement, les travaux d'élagage, nettoyage, reprise de l'ensemble de la plate-forme et création de coupe eau, ont été réalisés sur la piste forestière du Mas à La Pause.

  Les travaux concernant l'enlèvement de l'éboulement sur le chemin de Gipoulou sous St Jean le Froid ont été réalisés. Le chemin a pu être réouvert.

- Intempéries voiries communales - février 2026

  Les travaux de réparation des voiries communales, à la suite des intempéries de février 2026, ont été engagés par temps sec et seront terminés avant fin octobre 2026.

- Atelier communal - centrale photovoltaïque

  Les travaux de finition du raccordement toiture de l'atelier communal et local chasse seront repris, suite à une réunion de travaux avec la Sté MECOJIT.
  La mise en service de la centrale pourra être effective dans le mois d'Octobre.

- Pont de la Bessière :

  Les travaux de maçonnerie et terrassement sont terminés.
  La rénovation du garde-corps sera effectuée prochainement.

4-2 Projet d'aménagement du village de Mouret :

M. le Maire fait un retour sur la réunion du 17 juillet avec la représentante du CAUE et M. ROUY, directeur de « Villages d'avenir » sur la préparation de la consultation de maitrise d'œuvre pour le projet d'aménagement du village de Mouret.

Il précise que suite à la consultation de 3 bureaux locaux de géomètres, a été retenu le cabinet « LBP géomètres » de Rodez pour la réalisation du relevé topographique, utile pour le lancement de cette consultation.

4-3 Urbanisme - demande droit des sols

Demande de travaux

DP 12161 26 00014	Gipoulou Rue de la Combe del Fau	Mise en place panneaux photovoltaïque au sol	En cours d'instruction
DP 12161 26 00015	La Loubatière	Mise en place de deux serres à usage horticole 1004 m2	En cours d'instruction

Demande de permis de Construire

PC 12161 26 00010	Rue des lendats Grand Mas	Mise en place pergola 24 m2	En cours d'instruction
PC 012 161 24 0010 M01	La Ressayrie	Modificatif PC 2024 Modification de la largeur des auvents	Avis favorable

Le Maire,

Hubert FONTAINE

La secrétaire de séance,

Martine FAU